

# Règlement intérieur des étangs Eugène Lemoine de Lillers

## Fermeture des étangs :

La veille du rempoissonnement, pour une durée déterminée par le bureau.

Horaires d'ouverture des étangs : Ouverture quotidienne ½ heure avant le lever du soleil et fermeture quotidienne ½ heure après le coucher du soleil.

Une carte de pêche de l' AAPPMA du Pas-De-Calais est obligatoire, un garde de pêche passera régulièrement faire des contrôles et en cas de non-respect de la réglementation en vigueur, un procès-verbal pourra être établi.

AUTORISE / OBLIGATOIRE	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"><li>- La pêche à deux cannes</li><li>- La pêche aux leurres et à la cuillère (aux dates fixées par la fédération de pêche).</li><li>- Le tapis de réception (obligatoire)</li><li>- Hameçon n°8 maximum et sans ardillon</li><li>- Tête d'épuisette (obligatoire)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Quitter l'étang avec du poisson blanc</li><li>- Poisson rouge, carpe koï et esturgeons en bourriche</li><li>- La pêche à batterie</li><li>- La pêche à l'aimant</li><li>- De pêcher dans les zones de réserves</li></ul>



## Pêche au blanc :

Toutes les carpes et esturgeons capturés devront être remis à l'eau rapidement. Il est rappelé que le transport de poissons vivants est interdit par la loi. (article R. 436-154-5 du code de l'environnement).

## Pêche aux carnassiers :

L'ouverture de la pêche aux brochets et aux sandres se fera aux dates fixées par la fédération de pêche. Pour rappel, sont seulement autorisées les prises de brochets de 60 cm à 80 cm (au-delà de 80 cm remettre à l'eau) et les prises de sandres minimum 50 cm (au-delà, remettre à l'eau). S'il n'est pas possible de récupérer l'hameçon, il est impératif de couper le fil et de remettre le poisson à l'eau.

Perche



Sandre



Brochet



### **Pêche à l'anguille :**

La pêche à l'anguille est autorisée selon les dates fixées par la fédération de pêche. Il est obligatoire d'avoir en votre possession le carnet de capture d'anguille.

Anguille



### **Respect de l'environnement :**

Il est nécessaire de respecter l'environnement des étangs, tout déchets (mégot de cigarette, papiers, emballages, matériel de pêche, etc....) doit être repris avec soi et non laissé sur place afin de ne pas polluer l'endroit et de laisser la place propre pour de futurs pêcheurs / promeneurs...

Il est signalé qu'un garde particulier assermenté fera des régulièrement des contrôles afin de relever toutes infractions et de les sanctionner. Le savoir-vivre est essentiel afin de passer un bon moment de pêche.

